

---

**Association ASCR AIKIDO**  
**9 bis, Square Louis Armand**  
**35200 Rennes**

---

**Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 17 mars 2014**

Le 17 mars 2014 à 20 heures, les fondateurs de l'association A.S.C.R AIKIDO se sont réunis en assemblée générale constitutive au Stade Jean Coquelin - 9 bis, Square Louis Armand

Sont Présent(e)s :

LOEHRMANN	Michael	20 Rue des Ormeaux	35000	Rennes
CHEVE	Guillaume	85 Boulevard Pasteur	35170	Bruz
HIGUCHI	Sachie	97C Rue de Paris	35000	Rennes
GOURVENNEC	Serge	1 Allée Saint Colomban	35200	Rennes
MARCHIONINI	Emilie	3 Square de la Grande Charbonnière	35700	Rennes
RAULT	Adrien	4 Rue des Ecotais	35200	Rennes
TENNENBAUM	Franck	13 Allée Jacques Cartier	35000	Rennes
ANDREOLI	Julien	2 Résidence du Vieux Moulin	35220	Saint Didier
LE MOING	Guillaume	91B Boulevard de la Duchesse Anne	35000	Rennes
OMNES	David	Résidence du Verger	35520	La Mezière
MARQUIS	Ludovic	6 Rue Dom-Morice	35000	Rennes
ROSENBERG	Igor	7 Allée des Asturies	35200	Rennes
COMPAIN	Patrick	3B Rue Victor Pannetier	35690	Acigné
CLEARC'H	Gilles	81 Rue d'Antrain	35700	Rennes
TIGERO	Yann	23 Rue de la Serpette	35000	Rennes
GRENON	Céline	23 Rue de Chatillon	35000	Rennes
LUPERSAT	Benoit	2 Rue Olympe de Gouges	35000	Rennes
GAUTTIER	Benjamin	7 place de Serbie	35200	rennes
CHAFFIN	Sarah	3 Allée du Docteur Roger Maruelle	35700	RENNES
GEFFROY	FABRICE	24, rue des Croisettes	35240	LE THEIL DE BRETAGNE

L'assemblée générale désigne *LOEHRMANN Michael* en qualité de président de séance et *GEFFROY Fabrice* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;

- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

**1<sup>ère</sup> délibération** : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> délibération** : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

LOEHRMANN	MICHAEL	20 Rue des Ormeaux 35000 RENNES	Commercial	PRESIDENT
CHEVE	GUILLAUME	85 Boulevard Pasteur 35170 BRUZ	Cariste-chauffeur	TRESORIER
GEFFROY	FABRICE	24 rue des Croisettes 35240 LE THEIL DE BRETAGNE	Fonctionnaire territorial	SECRETAIRE

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale prochaine qui aura lieu en octobre 2014.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

**Signature**